

JEAN MESQUI

LE CHATEAU DE MONT-SAINT-JEAN

Extrait du Congrès Auxois-Châtillonnais

PARIS

1989

LE CHÂTEAU DE MONT-SAINT-JEAN

par Jean MESQUI

Aujourd'hui à l'écart des grands itinéraires modernes, Mont-Saint-Jean était autrefois l'un des jalons d'un chemin structurant la Bourgogne, reliant la vallée de la Seine, à Châtillon, à celle de la Saône, à Chalon. Un itinéraire qui, même sur une carte moderne, s'impose : jalonné par les places châtelaines de Montbard, Semur-en-Auxois, Thil, il passait sous l'éperon de Mont-Saint-Jean, avant de rejoindre Arnay-le-Duc, pour gagner ensuite Beaune. S'il fallait donner la preuve de son importance au Moyen Age, il suffirait d'exhiber la densité des places châtelaines au long de son parcours : des châteaux dont la plus grande partie appartenait au souverain bourguignon lui-même. Au plan de la sociologie des itinéraires, une autre preuve existe de l'existence de cet axe médiéval : il s'agit de l'Hôtel-Dieu de Mont-Saint-Jean, modeste édifice roman constitué d'une chapelle et d'un logis, conservé dans le tissu du vieux village, sur la croupe qui le porte. Plus encore, le caractère éminemment bourgeois des anciennes demeures patriciennes du bourg le confirment : loin d'être, comme on pourrait le croire de nos jours, simple bourg paysan, Mont-Saint-Jean vivait, au Moyen Age, au rythme des échanges entre Seine et Saône.

Du X^e au XIV^e siècle : une châtelainie majeure de la Bourgogne.

C'est en 924-925 qu'apparaît, dans l'histoire, le site de Mont-Saint-Jean. Le chroniqueur Flodoard relate à cette date les sièges successifs de la place par le vicomte d'Auxerre et le roi de France Raoul de Bourgogne (1). Au XI^e siècle, les seigneurs comptaient parmi les châtelains importants du duché : en 1076, un acte met en scène Renard de Mont-Saint-Jean, et son frère qui était alors évêque d'Autun ; parmi les signataires de l'acte figure Hugues de Mont-Saint-Jean, vraisemblablement le seigneur de la châtelainie (2). L'année suivante, le seigneur de Mont-Saint-Jean, le *castoreatus* suivant l'acte, comprenons châtelain, fait partie des six personnages les plus proches du duc ; on retrouve cet Hugues en 1098, signataire une fois de plus d'un acte concernant le duché (3).

L'essor de la famille se renforça dans la seconde moitié du XII^e siècle avec le mariage d'Hugues de Mont-Saint-Jean et d'Élisabeth, fille d'Hervé de Vergy (4). Les seigneurs de Mont-Saint-Jean devinrent ainsi coseigneurs, pour moitié, de la puissante châtelainie de Vergy.

En 1193, Étienne, fils aîné d'Hugues de Mont-Saint-Jean, se trouva impliqué dans la guerre qui opposait alors le duc Eudes III de Bourgogne au comte de Chalon, allié pour la circonstance à Hugues de Vergy, cousin d'Étienne, ainsi qu'au seigneur de Champlitte, beau-frère d'Étienne. Le seigneur de Mont-Saint-Jean se trouvait ainsi au centre d'un écheveau complexe où s'entremêlaient des liens féodaux contradictoires, et des liens familiaux : Hugues de Vergy, son cousin, était aussi son seigneur pour la moitié de Vergy, mais par ailleurs Étienne était lié au duc de Bourgogne par un hommage lige qui donnait à ce dernier une « priorité » féodale. Aussi Étienne, soumis à la pression ducale, dut se reconnaître lié à lui par l'hommage lige, et déclarer qu'il ne s'allierait en aucun cas avec ses parents contre le duc, sous peine d'encourir une confiscation définitive de ses châteaux (5). Il s'agissait, en l'occurrence, de la moitié de Vergy, de Mont-Saint-Jean, de Salmaise, de Charny et de Châtellenot. La confiance était-elle pour autant totale ? Étienne de Mont-Saint-Jean admit également de se démettre de son office de sénéchal du duc de Bourgogne, contre un dédommagement appréciable. Deux ans plus tard, le seigneur de Vergy lui-même se soumettait au duc : c'était la fin d'un mouvement important, ainsi que la reconnaissance, par les deux plus puissants châtelains du duché, de la souveraineté légitime du duc de Bourgogne Eudes IV.

Après la mort d'Étienne, en 1198, les possessions familiales passèrent à son frère Guillaume I^{er}, puis furent, après sa mort, partagées entre son fils Guillaume II et son frère Pons, le premier tenant Mont-Saint-Jean et la moitié de Vergy. Guillaume et Pons étaient assez puissants pour être impliqués dans la course aux alliances

menée par la comtesse Blanche de Champagne et son fils Thibaud contre Érard de Brienne entre 1210 et 1221 : Pons fut, des deux, le plus engagé dans ce processus, puisque, non encore seigneur de Charny, en 1211, il alla s'établir en Champagne, où la comtesse l'autorisa à construire une maison-forte, à Riel-les-Eaux ; en 1219, il s'engageait à aider les comtes champenois de ses forteresses. Guillaume II, quant à lui, passa un accord en 1222 avec le comte Thibaud IV : contre 20 livres de rente payables sur la foire de Bar-sur-Aube, il se déclarait homme lige de Thibaud, et s'engageait à l'aider de son château de Mont-Saint-Jean (6).

Si Guillaume II était seul à régner sur Mont-Saint-Jean, à Vergy il se heurtait avec un coseigneur qui n'était autre que son souverain Hugues IV : en effet, les ducs s'étaient appropriés par mariage, dès avant 1200, la moitié du château appartenant aux Vergy. Dans le cadre de la lutte d'influence qui en résulta, un premier accord intervint en 1231 : à cette date, le duc accepta, en effet, que des trois châteaux des seigneurs de Mont-Saint-Jean, deux à la fois seulement soient rendables. Les trois châteaux étaient Mont-Saint-Jean, Salmaise et « Othoisey », c'est-à-dire La Motte-Ternand : si le duc s'était fait remettre deux d'entre eux, et s'il advenait qu'il ait besoin du troisième, la remise ne pouvait avoir lieu qu'après libération des deux premiers (7).

Mais Guillaume II n'en laissa pas quitte pour autant le duc de Bourgogne : sans son autorisation, il fortifia le site de Montrond à Fontangy, renforçant encore son contrôle du grand chemin de Seine à Saône (8). En 1239 seulement, le duc parvint à évincer de Vergy le seigneur de Mont-Saint-Jean, non sans que celui-ci monnaye largement son retrait : en effet, le duc Hugues IV s'engageait à donner sa fille en mariage au fils de Guillaume II, avec 500 livrées de terre de dot, constituées par le fief de Molinot qui devait rester à Guillaume II si son fils mourait sans héritier, ce qui fut d'ailleurs le cas. Plus encore, le duc admettait que le château de Mont-Saint-Jean perde, vis-à-vis de lui, son statut jurable et rendable, ce qui faisait du château une place-forte indépendante (9).

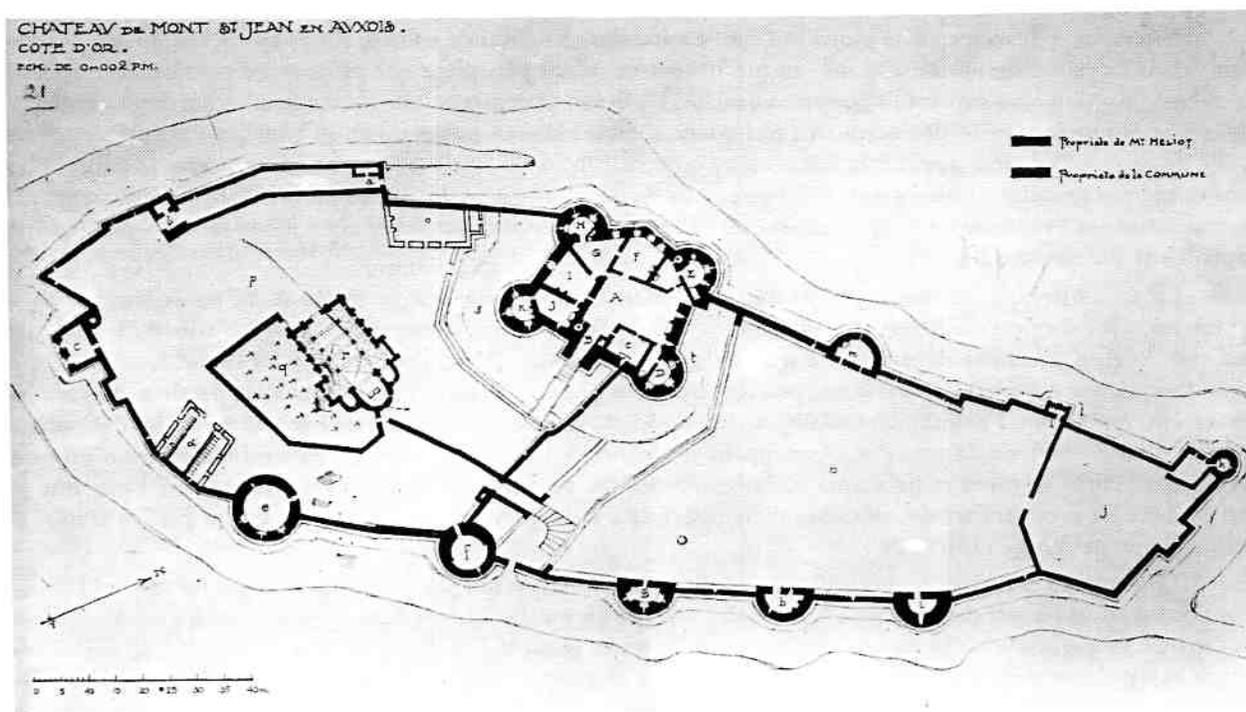
De son mariage avec l'héritière de Guillaume des Barres, seigneur de La Ferté-Alais, qui lui apporta en dot cette seigneurie, Guillaume II eut deux fils : Guillaume III mourut sans postérité en 1256 ; Étienne II son frère lui succéda, et vendit en 1259 au roi La Ferté-Alais, pour 300 livres de rente. Se succédèrent ensuite Étienne III et Étienne IV. Ce dernier, au début du XIV^e siècle, eut l'imprudence de ne pas faire l'aveu de ses possessions au duc : s'ensuivit un long procès, au terme duquel le seigneur de Mont-Saint-Jean, reconnu coupable, dut s'acquitter de lourdes dettes. En 1325, après avoir cédé le château de Salmaise au duc, il dut par surcroît admettre la rendabilité de son château de Mont-Saint-Jean (10). Il eut un fils, Hugues III de Mont-Saint-Jean avec lequel s'éteignit, en 1363, le nom familial. Partagé entre ses deux filles, le château ne fut plus désormais qu'une dépendance de seigneuries plus importantes, en particulier celle de Charny à partir du XV^e siècle, sous Pierre de Bauffremont (11). L'histoire n'en est plus, dès lors, qu'assez banale.

L'éperon au-dessus du Serein.

Le chemin dont nous avons parlé plus haut a l'inappréciable avantage d'être directement desservi par l'autoroute, sorte de preuve de la permanence des cheminements. Depuis l'échangeur de Semur-en-Auxois, l'on emprunte la vallée plate du Serein, en passant d'abord sous le site prestigieux de Thil, marqué par sa colline aux deux faîtes : celui du clocher de la collégiale, celui du donjon du château, en cours de restauration — malheureuse. Le chemin départemental 36 évolue, comme au Moyen Age, sur la rive droite du Serein, sous les collines assez abruptes qui séparent sa vallée de celle de l'Armançon. Un éperon d'axe nord-est-sud-ouest s'en détache après Missery et son beau château bâti entre 1753 et 1762 : c'est l'éperon de Mont-Saint-Jean qui domine, à quelques cinquante mètres de dénivelée, l'itinéraire ancestral de la vallée du Serein.

Le château occupe la proue de cet éperon escarpé, protégeant derrière lui le bourg même de Mont-Saint-Jean. Avant même de pénétrer dans l'enceinte castrale, ou d'en faire le tour, il est bon de parcourir les ruelles du village, pour découvrir ses maisons du XV^e siècle, ainsi que son Hôtel-Dieu (12). Une modeste bâtisse, sur le chemin qui mène, vers le nord-est, à Charny, l'un des autres sites autrefois contrôlés par les Mont-Saint-Jean : modeste, mais non sans un charme tout empreint de la simplicité romane. On y retrouve une chapelle, avec un chevet s'éclairant de trois minces baies, flanquée d'un logis qui devait être autrefois l'hôtellerie.

Le château, quant à lui, occupe la pointe de l'éperon, qu'il épouse fidèlement afin de se servir de ses escarpements : contrôlant ainsi la vallée, il forme un ensemble allongé, long de 250 mètres pour 70 mètres dans sa plus grande largeur. Il s'agit donc d'un ensemble exceptionnel par sa dimension, d'autant que, de l'extérieur, ses courtines qui dominent les promenades aménagées à l'époque moderne dans les fossés, imposent encore le respect.



Cl. M. H.

FIG. 1. — PLAN GÉNÉRAL DU CHÂTEAU DE MONT-SAINT-JEAN A LA FIN DU XIX^e SIÈCLE

Vraisemblablement exécuté à partir du cadastre de l'époque, ce plan est inexact sur bien des points (en particulier la dimension des tours de la basse-cour), mais il donne une bonne vue d'ensemble des masses, en particulier en ce qui concerne la partition donjon-château-basse-cour.



FIG. 2. — VUE DES TROIS TOURS DU FRONT SUD-EST DE LA BASSE-COUR

L'enceinte distendue d'un « castrum » du haut Moyen Age.

Mont-Saint-Jean frappe aujourd'hui par le caractère distendu de son enceinte, en regard de son occupation : dans l'ovale distendu de 250 mètres sur 70 mètres, n'ont pris place que la chapelle castrale et le château lui-même, le « donjon » suivant l'appellation usuelle. Dans son plan actuel, elle se scinde en deux parties fonctionnellement et physiquement distinctes. Au sud-ouest, c'est le château proprement dit : un fossé sépare cette cour noble de ce que l'on peut appeler la basse-cour, occupant la partie nord-est de l'enceinte. Cette partition n'est sans doute pas gratuite : assurément, elle reprend la division primitive du *castrum* en deux zones, la zone du seigneur contenant évidemment l'église castrale et la résidence seigneuriale, et la zone réservée à la résidence des dépendants du château (fig. 1).

La structure qui se manifeste ici répond exactement à celle qui fit florès dans les *castra* des X^e et XI^e siècles : des enceintes relativement distendues, où prenaient place, presque de façon indistincte, le logis seigneurial, l'église, l'habitat dépendant. Au cours des XII^e et XIII^e siècles, les fonctions tendirent à se séparer et à s'individualiser au sein des enceintes, pouvoir féodal et pouvoir religieux se retranchant derrière un fossé de séparation, repoussant l'habitat dépendant au-delà du fossé, voire même au-delà de l'enceinte. Ce fut l'aboutissement à Mont-Saint-Jean, le bourg se développant en dehors de l'enceinte castrale, vraisemblablement d'un commun accord entre seigneur et habitants de la bourgade. On ne peut, en ce domaine, exclure que l'enceinte ait abrité, dans les premiers temps, des chevaliers attachés à la seigneurie : ce fut le cas, attesté par les textes, de la châtellenie de Vergy (13).

Telle qu'elle se présente aujourd'hui, l'enceinte est accessible soit par une longue rampe ménagée à l'ouest, débouchant au sud-ouest de la partie seigneuriale, soit par un escalier ménagé au sud-est, dans les fossés séparant cette partie seigneuriale de la basse-cour. Le premier accès possède l'authenticité d'origine : il s'agissait d'une longue rampe longeant les murs du château, placée sous leur surveillance directe, fermée par deux portes successives dont subsistent les piédroits. Par contre, l'accès sud-est paraît avoir été aménagé à l'époque moderne, pour faciliter aux villageois l'accès à l'église, sans pour autant traverser les jardins châtelains occupant la basse-cour ; autrefois, l'accès depuis le village se pratiquait dans le saillant rectangulaire qui fait face au village, au nord-est. Cette tour rectangulaire possédait une porte, ainsi qu'un pont-levis à flèches dont on remarque les rainures bouchées par de la maçonnerie : on s'explique fort bien la condamnation de cet accès, puisqu'il obligeait les villageois à traverser la basse-cour pour rejoindre l'église, situation peu agréable pour le seigneur dès lors que les nécessités défensives se firent plus rares.

L'enceinte porte aujourd'hui la marque de nombreux remaniements, ainsi que de dégradations tout aussi nombreuses, qui en gênent la lecture. Du côté du sud-est, on peut en faire facilement le tour, qui correspond exactement à l'ancienne basse-cour. On trouve quatre tours semi-circulaires en appareil moyen assisé calcaire formant talus à faible fruit, surmonté d'un petit appareil allongé brunâtre qui constituait autrefois l'élévation de ces tours, ainsi que la totalité de l'élévation des courtines (fig. 2). Sur une tour seulement, la plus au sud, on trouve dans ce niveau de petit appareil les bases de trois archères. Il est probable que ces quatre tours ne s'élevaient guère au-dessus de ce premier niveau, qui correspond, à l'intérieur, à celui de la terrasse : on hésite à leur donner une date, si ce n'est en les rapprochant des structures du « donjon ». On y reviendra.

Sur cette partie est de l'enceinte existent des flanquements beaucoup plus sommaires, au plan rectangulaire, qui semblent tout autant liés au soutènement des terres de la terrasse intérieure, et à ses reprises, qu'à la défense. Seul le saillant est, dont il a été déjà question, paraît avoir joué un rôle fonctionnel évident, puisqu'il s'agissait de la porte regardant le village.

La partie strictement seigneuriale de l'enceinte avait moins besoin de défenses spécifiques, puisqu'elle se trouvait dans la partie extrême de l'éperon. Les constructeurs ménagèrent néanmoins une tour à l'angle de ce secteur au sud, au-dessus du cheminement actuel qui conduit à l'église : cette tour est de nos jours ruinée. Une autre, circulaire, est aujourd'hui inaccessible, plein sud, alors qu'au voisinage de la pointe nord-ouest prenait place la seule tour rectangulaire de l'ensemble, si l'on en croit les plans anciens. Certains ont voulu y voir le donjon primitif du château, mais cette assertion n'a pas de sens, compte tenu de la position qu'avait cette tour flanquante (14).

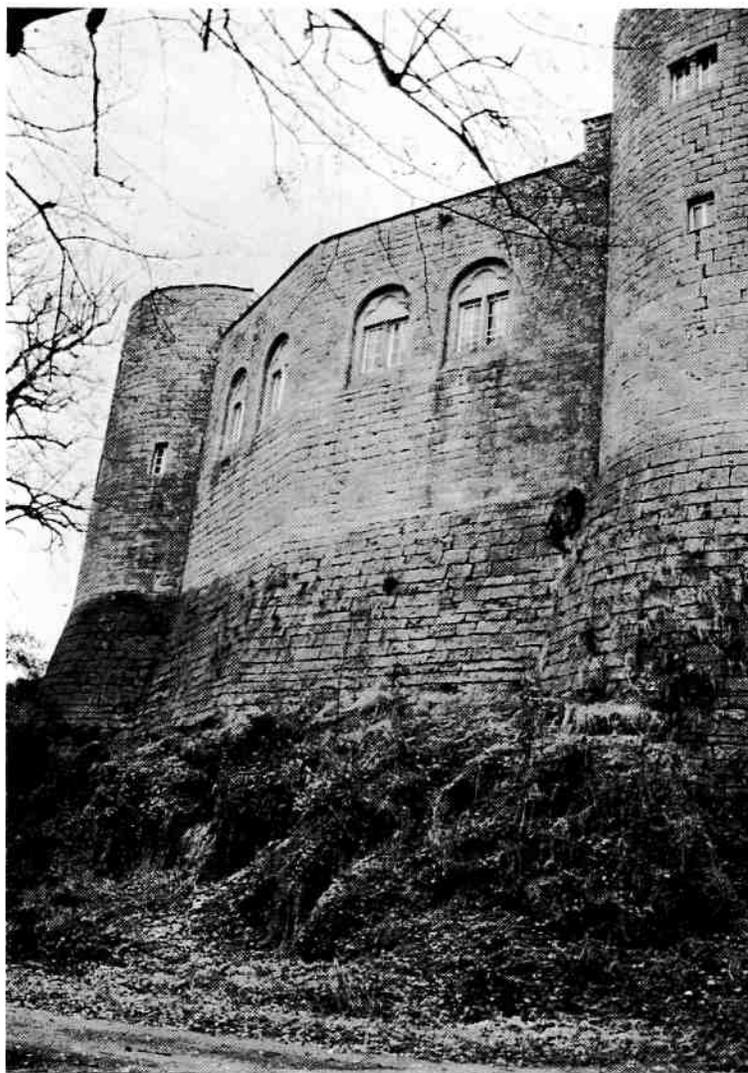


FIG. 4. — VUE DU FRONT NORD DU DONJON,
AVEC SA COURTINE AU PLAN CURIEUSEMENT ANGULEUX

La partie « noble » du château et la chapelle castrale.

L'intérieur de l'enceinte castrale est divisé en deux par un fossé large de 16 mètres environ. Du côté du nord-est, vers le village, rien ne subsiste en superstructures de ce qui aurait pu être, très éventuellement, un habitat autrefois : des jardins occupent aujourd'hui cette longue terrasse. Au sud-ouest, seul demeure comme monument ancien — outre le « donjon » bien sûr, l'église romane qui, sans être un chef-d'œuvre, recèle bien des éléments dignes d'intérêt.

Cette église castrale — on ne manquera pas de le répéter, témoigne par son emplacement de la coïncidence voulue entre pouvoir féodal et pouvoir ecclésiastique. Fortement restaurée au siècle dernier, elle ne présente plus guère à l'observateur extérieur qu'un élément ancien, son clocher s'éclairant de deux niveaux de baies géminées ; au niveau supérieur, les colonnes qui supportent le linteau ajouré de deux cintres sont composées de quatre colonnettes s'enroulant sur elles-mêmes. La tour, carrée, est flanquée à ses angles par des contreforts : sous les deux niveaux de baies, la structure en est élégiée par quatre arcs plein cintre qui reportent aux angles la totalité des charges des parties supérieures.



FIG. 5. — VUE DU FRONT OUEST DU DONJON

On retiendra, de l'intérieur de cette église, fortement remanié au cours des siècles (en particulier au XVI^e siècle, où furent ajoutés les collatéraux), la crypte romane d'architecture très fruste, dont les voûtes d'arêtes retombent sur de massifs piliers aux chapiteaux archaïques. Cette crypte était destinée, dit-on, à abriter les reliques de sainte Pélagie ramenées de Terre Sainte par un certain chevalier Raoul de Mont-Saint-Jean. On y remarque aujourd'hui essentiellement un tombeau portant, en effigie, une peinture du XII^e, ou du tout début du XIII^e siècle, représentant un évêque avec sa crosse : peut-être s'agissait-il d'Aganon de Mont-Saint-Jean, évêque d'Autun signalé en 1076, mais ceci demanderait à être confirmé.

L'église possède un mobilier de grande valeur : on y remarque un retable en pierre du XVI^e siècle, des châsses en bois sculpté de la même époque, ainsi que toute une statuaire, dont le morceau de choix est assurément



FIG. 6. — L'ENTRÉE DU DONJON ET LE FRONT SUD

A gauche de la tour-porte, l'entrée moderne des caves voûtées.
A droite, on reconnaît la fenêtre de la chapelle.

une Vierge à l'Enfant de style bourguignon, de la fin du XV^e siècle. D'autres statues des XV^e et XVI^e siècles l'accompagnent, formant un ensemble saisissant dans cette église peu connue.

Indépendamment de ce mobilier, le monument prouve, par ses restes du XII^e siècle, l'importance qu'avait acquise la châellenie de Mont-Saint-Jean. Si l'on en croit les plans dressés à la fin du siècle dernier, le seul autre élément ancien était formé, au sud-ouest, contre la courtine, par des écuries dont il ne demeure trace aujourd'hui. Par ailleurs, on reconnaît encore au nord-ouest des murs bas formant enclos, dont le rôle passé n'apparaît plus, leur date étant indéfinie.

Le « donjon ».

C'est en plein milieu de la courtine nord de l'enceinte castrale que les seigneurs placèrent leur résidence, ce que l'on pourrait appeler le « donjon » suivant la terminologie médiévale. L'édifice était, vers le nord, intégré à l'enceinte castrale à laquelle il apportait deux tours de flanquement. Vers l'intérieur de la place, il était totalement isolé par un fossé le séparant aussi bien de la zone « noble » que de la basse-cour. Vers celle-ci, son fossé se confondait avec le fossé de séparation entre les deux moitiés du château.

Son plan massé curieux mérite l'analyse tant il apparaît illogique à première vue (fig. 3). Il s'agit grossièrement d'un quadrilatère flanqué, à chacun de ses angles, par une tour circulaire. Si l'on se base sur les centres de ces tours, la figure est celle d'un quadrangle assez régulier dont les côtés se rapprochent d'un module de 25 mètres. Les tours elles-mêmes ont des diamètres compris entre 8,20 et 8,90 mètres : il aurait donc pu s'agir d'un édifice tout à fait régulier, moyennant les adaptations au substratum.

Pourtant, l'architecte conçut, sur cette trame simple, un édifice curieux, les courtines raccordant les tours entre elles se plaisant à infirmer le parti d'origine. Au nord-ouest, tout d'abord, la courtine fut, contre toute attente, conçue non sur un plan rectiligne, mais avec un saillant obtus (fig. 4) ; par ailleurs, d'une façon plus générale, les courtines furent établies sans respecter un quelconque parallélisme avec les côtés du quadrilatère de base, de telle sorte que seule la tour nord-ouest fut conçue, de construction, avec un caractère flanquant normal (fig. 5), toutes les autres se trouvant plus ou moins engoncées dans les courtines, la tour sud-ouest formant, en cette matière, le record puisque les courtines viennent pratiquement en tangenter les bords.

Comme bien souvent, on ne trouve plus aujourd'hui la raison qui a pu présider à cette conception. Il est probable que l'explication majeure devrait se trouver en rapport avec la structure ancienne que remplaça le « donjon » actuel : selon toute évidence, il faudrait une fouille pour préciser ces contraintes antérieures éventuelles. Vraisemblablement aussi, la consistance même du sous-sol de fondation joua ici un rôle majeur ; enfin, il n'est pas improbable que l'architecte, à partir de la trame de base formée par le quadrilatère des quatre tours, ait cherché à augmenter la superficie utilisable. On songera en effet que le module même du quadrilatère, de 25 mètres environ, était finalement assez réduit.

Le plan général de l'édifice était, on l'a dit, constitué par quatre tours circulaires ; trois d'entre elles étaient conçues avec un pan coupé vers l'intérieur de la place, celles du nord, de l'ouest et du sud. La dernière au contraire, vers l'est, était conçue de façon moins indépendante, au moins dans ses parties hautes.

L'entrée du « donjon ». — L'accès au donjon se pratiquait, et se pratique toujours, par une massive tour-porte carrée interceptant la courtine sud-ouest (fig. 6). Une rampe maçonnée conduit de nos jours à la porte ; elle n'existait pas autrefois, un pont de bois franchissant le fossé jusqu'au pont-levis. La marque de ce pont-levis est clairement imprimée dans le parement de la tour-porte, puisque l'on reconnaît la feuillure de son encastrement formant l'encadrement de la grande ouverture couverte d'un arc segmentaire. Plus en retrait demeurent les rainures d'une herse, précédant les vantaux qui seuls, de nos jours, demeurent. L'arc segmentaire tendrait à accuser une date tardive dans le XIII^e siècle ; mais on se gardera d'en tirer des conclusions manifestes, le remaniement étant ici, pour le moins, vraisemblable.

Au-dessus de l'entrée, la salle primitive a été percée d'une fenêtre moderne. On peut penser, pour le moins, que cette fenêtre a remplacé à l'époque moderne un dispositif défensif, sans doute une archère. L'ensemble est couvert par un toit en bâtière vraisemblablement tardif.



FIG. 7. — LE FRONT EST DU DONJON
A droite, on reconnaît la tour des latrines.

La disposition générale du « donjon ». — A travers la tour-porche, on débouchait autrefois à l'intérieur d'une cour trapézoïdale desservant les bâtiments du château. Ces bâtiments s'organisaient en un seul niveau autour de la cour, hormis sur la face sud-ouest, dotée d'une cave spatieuse. Cette organisation est de nos jours passablement bouleversée, dans la mesure où l'aile nord-est est totalement ruinée, laissant seulement des arrachements et des baies pour témoigner de son existence.

La cour intérieure, de 8 × 12 mètres environ, desservait donc l'ensemble des parties résidentielles : un plan du XVIII^e siècle nous éclaire sur leur fonction. D'abord, à l'extrémité nord de la cour, on trouvait le puits d'exhaure de la citerne placée sous le niveau de la cour, dans son périmètre. A droite de l'entrée prenait place la chapelle castrale, s'éclairant vers le sud par une mince baie couverte d'un petit arc en plein cintre. Détruits aujourd'hui, les bâtiments de l'aile nord-est abritaient les cuisines. Sur la face nord-ouest, trois chambres regardaient le nord par quatre très belles baies géminées, ménagées à l'intérieur d'arcs plein cintre : chacune de ces baies se compose de deux fenêtres rectangulaires surmontées par un linteau mouluré en trilobe. Au XVIII^e siècle, les deux baies centrales éclairaient la « salle » du château, alors que les deux autres, à gauche et à droite, éclairaient l'une un salon, l'autre une chambre à coucher.

Sur la face sud-ouest, les plans anciens attestent la présence d'une « salle à manger », éclairée tout à la fois par une grande fenêtre moderne, postérieure au XV^e siècle, et par deux petites baies plus anciennes. Enfin, l'angle sud accueillait une chambre, sans aucune ouverture vers l'extérieur.

La cave. — Sous l'aile sud-ouest des logis prend place une vaste et large cave, accessible autrefois par l'escalier en vis situé dans l'angle nord-ouest de la tour-porche. On peut entrer aujourd'hui dans cette cave par une porte percée à l'époque moderne à la base de la courtine sud-est. La cave épouse fidèlement le contour de l'enceinte du château vers l'ouest, étant limitée à l'est par le développement de la cour intérieure. Elle est voûtée sur des ogives à profil rectangulaire à chanfrein caractéristiques du XIII^e siècle.

Les défenses. — Le donjon se défendait autrefois par les archères disposées dans les tours : beaucoup d'entre elles ont été remplacées, à des époques indéterminées, par de simples baies rectangulaires. Les tours sud et est en conservent encore certaines, inaltérées : il s'agissait d'archères « à niche » intérieurement, dotées d'une simple fente, assez courte, vers l'extérieur.

Un chemin de ronde crénelé courait autrefois au-dessus du niveau résidentiel, dans les combles : il subsiste au sud-ouest. Dans les tours de flanquement, il était en continuité avec une salle réservée à la défense ; par contre, le chemin de ronde des tours se trouvait un niveau plus haut, en raison du commandement de celles-ci sur les courtines.

L'hygiène. — Cet édifice ramassé ne fut doté que d'un seul « coin » d'hygiène, à l'angle de la tour nord avec la courtine nord-est. A cet angle fut disposée d'une tourelle rectangulaire contenant les latrines du château, ménagées sur trois niveaux débouchant à la base de la tour sur une fosse curable depuis le fossé (fig. 7). Fonctionnellement, cette tour de latrines se trouvait ainsi située du côté non noble, celui des cuisines.

Un édifice de la première moitié du XIII^e siècle.

Curieusement, le château de Mont-Saint-Jean a dû son intégrité à l'extinction de la famille des dynastes bourguignons dans la seconde moitié du XIV^e siècle : depuis cette époque, il n'a guère subi de modifications fondamentales, aucun constructeur des siècles suivants n'ayant jeté son dévolu sur ce site. Ainsi présente-t-il en quelque sorte l'aspect du fossile enchâssé au milieu d'autres sites considérablement modifiés, comme celui de Misery, simple dépendance de Mont-Saint-Jean au XIV^e siècle, aujourd'hui somptueuse demeure classique.

« Fossile » à double titre. En premier lieu parce que l'enceinte castrale, dont les restes sont aujourd'hui difficilement lisibles, révèle malgré ses transformations l'étendue du *castrum* des Mont-Saint-Jean, à l'égal de Vergy, ces deux seigneuries cousines qui rythmèrent la vie bourguignonne au XII^e siècle.

En second lieu parce que l'on trouve ici la demeure d'un des plus puissants seigneurs de Bourgogne au XIII^e siècle, telle qu'elle put être implantée à une époque déjà assez éloignée du temps où le seigneur s'entourait de ses chevaliers castraux. Car la demeure de Mont-Saint-Jean se révèle incontestablement comme l'une des productions les plus pures de la première moitié du XIII^e siècle : depuis plus d'un demi-siècle, les chevaliers castraux ont su acquérir leur indépendance par rapport au seigneur en titre, et le château a changé de fonction.

De l'enceinte distendue accueillant l'église, les maisons des chevaliers, et celle du seigneur et maître peut-être symbolisée par une motte, on est passé en cette première moitié du XIII^e siècle à une conception où le seigneur se retranche dans un édifice établi suivant les normes du temps, fixées par la série des grandes constructions royales de Philippe Auguste.

C'est, sans aucun doute, à Guillaume II de Mont-Saint-Jean que l'on peut attribuer cette modification considérable du site : au travers des événements historiques relatés plus haut, on aura pu mesurer la puissance acquise par ce seigneur, conforté face à son suzerain par son alliance avec les Champagne, en position de négociateur avantagement, sur le plan financier, son abandon de la demi-seigneurie de Vergy. Les caractères architecturaux du donjon le prouvent sans aucun doute, si on les rapporte à la fortification contemporaine des rois de France, ou des comtes de Champagne voisins et alliés.

Bâti sans doute entre 1220 et 1250, le donjon de Mont-Saint-Jean est celui d'un seigneur qui affirme, face à son suzerain, sa puissance, n'hésitant pas à monnayer, en 1239, son abandon de Vergy contre la franchise totale de son château. Tout ramassé qu'il soit, ses dispositions prouvent sans aucun doute le souci de luxe et de confort du propriétaire : de ce point de vue, la façade nord-ouest, bien que mal exposée, reste un morceau magnifiquement conservé de l'architecture seigneuriale du XIII^e siècle.

(1) Flodoard, *Annales*, éd. Ph. Lauer, Paris, 1905, année 924.

(2) A. de Charmasse, *Cartulaire de l'église d'Autun*, t. I, Paris-Autun, 1865, n^o 40, p. 62-66. Voir J. Richard, *Les ducs de Bourgogne et la formation du duché du XI^e au XIV^e siècle*, Paris, 1954, p. 98. J. Richard, *Châteaux, châtellains et vassaux en Bourgogne aux XI^e et XII^e siècles*, dans *Cahiers de civilisation médiévale*, 1960, t. 3, p. 433-447.

(3) J. Richard, *Les ducs de Bourgogne*, p. 130. *Gallia Christiana*, t. IV, instr., p. 82, 134.

(4) A. Duchesne, *Histoire généalogique de la maison de Vergy*, Paris, 1625, p. 122 et suiv. Hugues et Élisabeth sont encore mentionnés en 1196, dans un acte souscrit par leur fils Étienne.

- (5) Duchesne, *Maison de Vergy*, p. 106. J. Richard, *Les ducs de Bourgogne*, p. 135, 258, 296. G. Fournier, *Le château dans la France médiévale*, Paris, 1978, p. 310-311.
- (6) 1211 : Ch. Ducange, *Des fiefs jurables et rendables*, Paris, 1668, réédité dans *Collection complète des mémoires...*, éd. Petitot, 1^{re} série, III, p. 491. 1219 : A. Duchesne, *Maison de Vergy*, preuves, p. 173. 1222 : N. Brussel, *Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France*, Paris, 1750, p. 173.
- (7) J. Richard, *Les ducs de Bourgogne*, p. 258.
- (8) J. Richard, *Les ducs de Bourgogne*, p. 258.
- (9) Duchesne, *Maison de Vergy*, p. 122 et suiv. Voir aussi *Histoire générale et particulière de la Bourgogne*, Dijon, 1741, t. II, p. 330.
- (10) *Histoire générale et particulière de la Bourgogne*, preuves, CCXXXII. Voir aussi Duchesne, *Maison de Vergy*.
- (11) E. Bobin, *Le château de Mont-Saint-Jean. Monographie descriptive, historique et archéologique*, 1892. F. Vignier, *Le Guide des châteaux de France. Côte-d'Or*, Paris, 1985, p. 125-127.
- (12) L'Hôtel-Dieu est mentionné dans A. Longnon, *Pouillés de la province de Lyon*, Paris, 1904 : p. 92, Pouillé antérieur à 1312 signalant l'Hôtel-Dieu, placé sous le patronage de l'évêque d'Autun.
- (13) Voir, de ce point de vue, l'évolution du *castrum* de Caen, analysé par M. de Boüard, *Le château de Caen*, Caen, 1979. Voir aussi P. Héliot, *Sur les résidences princières bâties en France du X^e au XIII^e siècles*, dans *Moyen Age*, t. 61, 1955, p. 27-61 et 231-317. Voir enfin P. Héliot, en collaboration avec M. Deyres, *Le château de Loches*, dans *Bulletin monumental*, 1987, t. 145, p. 45-85.
- (14) Voir E. Bobin, *art. cité*, en note 11.